

Guide d'informations pour les parents 2020-2021



Auteur du logo : Jérôme Duval

À conserver toute l'année

Version août 2020

Préambule

C'est avec plaisir que nous vous remettons ce guide de l'école Saint-André. Afin que votre enfant puisse se sentir en confiance et en sécurité dans son milieu scolaire, vous retrouverez plusieurs informations pertinentes sur l'organisation interne de l'école qui vous aidera à vous familiariser avec le milieu et ainsi pouvoir mieux accompagner votre enfant dans sa routine scolaire.

La collaboration entre les parents et l'école et le développement d'un lien de confiance est un atout nécessaire pour l'aider à s'adapter à son milieu. Le fait d'adopter aussi un discours positif devant votre enfant face l'école lui permettra de se sentir en sécurité, d'être disponible aux apprentissages et à tirer du plaisir à y venir quotidiennement.

Ce document sera votre outil de références durant toute l'année. Vous y retracerez, la plupart du temps, les réponses à vos questions. Soyez assurés que nous mettons tout en place pour offrir à votre enfant un enseignement de qualité dans un milieu de vie sain et sécuritaire. Votre collaboration étant nécessaire pour son développement, n'hésitez pas à communiquer avec nous pour obtenir des informations complémentaires.


Bien important, **n'oubliez pas de consulter fréquemment votre courriel** et le site de l'école pour connaître les dernières informations (avis, bulletins, etc.).


Nous sommes très heureux de vous accueillir à l'école Saint-André et nous vous souhaitons une année riche de multiples réussites pour votre enfant. Bonne année scolaire !

1- Horaire du secrétariat et coordonnées de l'école

8 h 00 à 11 h 45 13 h 00 à 16 h 00

 415 rue Calixa-Lavallée, Granby, QC J2G 1C4

 450 378-8419

 450 378-8410

 p008@csvdc.qc.ca

Site web

<http://st-andre.csvdc.qc.ca>

2- Horaire d'une journée

Précolaire	Surveillance et accueil	9 h 24 à 9 h 31
	am	9 h 31 à 11 h 43
	pm	12 h 58 à 15 h 30
Primaire	Surveillance le matin	7 h 50 à 8 h 05
	am	8 h 05 à 11 h 43
	Récréation am	10 h 17 à 10 h 37
	pm	12 h 58 à 15 h 30
	Récréation pm	14 h 04 à 14 h 24
Période du dîner pour tous		11 h 43 à 12 h 58



- Pour des motifs de sécurité et de responsabilité, nous vous informons qu'il n'y a pas de surveillance sur la cour avant 7 h 50 le matin. Pour le préscolaire, il n'y a pas de surveillance avant 9 h 24 le matin.
- Les élèves qui marchent, qui viennent en vélo ou qui sont voyagés par un parent pour venir à l'école **ne peuvent pas arriver sur la cour avant 7 h 50 le matin et 12 h 43 le midi.**
- Dès leur arrivée à l'école, les élèves doivent se rendre immédiatement sur la cour et y demeurer.
- La porte de l'entrée principale est réservée au personnel de l'école. En tout temps, les élèves qui vont au service de garde, le matin, doivent utiliser la porte du côté des maternelles (porte G). Beau temps, mauvais temps (pluie ou froid), les élèves ne fréquentant pas le service de garde doivent emprunter le corridor scolaire et se diriger dans la cour arrière. En cas de mauvais temps, ils entrent par la porte arrière, du côté du débarcadère d'autobus (porte C, grand gymnase) et se dirigent immédiatement dans leur classe. La porte d'entrée des élèves, porte C, est barrée à partir **8 h 15**, le matin, et à partir de **13 h 05**, le midi. Après ces heures les élèves devront entrer par le secrétariat.
- Les parents qui viennent chercher leurs enfants à la fin des classes ne doivent pas les attendre dans l'école. Vous devez venir les chercher à l'extérieur de la clôture, du côté des jeux des maternelles ou du côté du débarcadère d'autobus. Pour un changement de dernière minute, le parent appelle à l'école afin que l'on convienne de l'endroit où l'enfant doit attendre.

Pour la période Covid : référez-vous au plan pour arrivée et départ que vous avez reçu par courriel avant la rentrée, soit;

- Les élèves de maternelle, entrée des maternelles
 - Les élèves de 1^{re} et 2^e année, rue Calixa-Lavallée à la traverse piétonnière près du débarcadère d'autobus
 - Les élèves de 3^e et 4^e année sur la rue Reynolds (terrain de soccer)
 - Les élèves de 5^e et 6^e année au parc Poitevin (du côté des jeux d'eau)
- En cas d'absence ou d'un retard de l'enfant, il est important d'aviser rapidement le secrétariat **ET** le service de garde si celui-ci le fréquente. En tout temps, vous pouvez laisser un message sur la boîte vocale du secrétariat 450-378-8419 poste 0 et sur la boîte vocale du service de garde au poste 1. Si votre enfant ou vous présentez des symptômes de Covid, rejoindre le numéro 1-877-644-4545 et en informer le secrétariat.

- L'élève doit présenter à l'école un billet daté et signé par un parent ou tuteur lorsqu'il prévoit :
 - s'absenter pour un rendez-vous
 - sortir de la cour de l'école pour prendre un repas à l'extérieur (montrer aussi le billet à la surveillance dîner)
 - être ramené par une autre personne que le parent

3- Services personnels aux élèves

- L'**orthopédagogie** apporte une aide spécifique aux élèves qui éprouvent des difficultés d'apprentissage en lecture, en écriture ou en mathématique, et cela, du préscolaire à la 6^e année.
- Le service de **psychologie scolaire** est disponible pour nous aider à mieux cerner les difficultés que peut vivre un enfant, tant au niveau des apprentissages que du comportement.
- L'**orthophoniste** intervient principalement auprès des enfants du préscolaire et du premier cycle ayant des difficultés de langage ou de compréhension.
- Le service de **psychoéducation** vient apporter de l'aide aux élèves qui ont des difficultés ciblées au niveau du comportement.
- Des mesures d'appui peuvent être offertes par une préposée aux élèves handicapés (PEH) ou par une technicienne en éducation spécialisée (TES) afin de permettre une meilleure intégration d'enfants ayant des besoins particuliers.
- Une **mesure de francisation** est offerte aux nouveaux arrivants et vise à les aider à l'apprentissage de la langue française.
- Le **service d'animation spirituelle et d'engagement communautaire (SASEC)** est un service éducatif complémentaire offert à tous les élèves. Par la pratique et la réflexion, l'animateur amène l'enfant à développer sa vie spirituelle et son engagement dans la société.
- L'**intervenante sociale** intervient auprès des enfants qui ont des difficultés scolaires (problèmes affectifs, sociaux, démotivation, etc.) ou des difficultés familiales (séparation, relations parents-enfants, etc.).
- La **réussite éducative** est un service offert de façon intensive une fois dans l'année. Il peut s'agir de travail en sous-groupe déterminé selon des difficultés ciblées en mathématiques ou en français.
- L'**infirmière scolaire** aide les enfants à développer de bonnes habitudes d'hygiène et de santé. Elle travaille à la prévention des problèmes visuels et auditifs et des maladies contagieuses. Elle est aussi impliquée dans les opérations de vaccination et les projets de classe touchant la sexualité, la drogue, l'hygiène, etc.
- Les enfants de 4 ans peuvent profiter du **service Passe-Partout**. Il s'agit d'une dizaine de rencontres préparatoires à la vie scolaire qui se déroulent à l'école. L'inscription doit être faite au secrétariat.

4- Sécurité

Par mesure de sécurité, les portes de l'école sont verrouillées en tout temps. En cas de nécessité, tout adulte doit se présenter au secrétariat pour obtenir la permission de voir son enfant. En appuyant sur le bouton identifié « secrétariat » situé entre les 2 portes et en suivant les procédures, vous pourrez avoir accès à l'établissement. Le secrétariat est ouvert de 8 h à 11 h 45 et de 12 h 45 à 16 h.

Si vous devez venir chercher votre enfant durant les heures de classe, vous devez vous présenter au secrétariat.

Veillez aviser votre enfant de l'importance d'utiliser le parcours sécuritaire pour circuler entre l'école et la maison et si votre enfant se déplace en bicyclette, de l'importance de respecter le code de la route.

5- Pour rencontrer un enseignant ou la direction d'école

Si vous vous posez des questions concernant votre enfant, il ne faut pas hésiter à communiquer avec l'enseignant. Évitez les visites spontanées qui pourraient vous désappointer. Il est important de prendre rendez-vous avant de vous présenter à l'école. En cas d'insatisfaction, communiquez avec la direction.

6- Code de Vie

L'équipe travaille constamment sur le projet de code de vie de l'école afin d'y apporter des modifications selon les dernières méthodes probantes en éducation. Une approche positive visant la responsabilité de l'élève et l'accompagnement de son développement personnel est au cœur des changements apportés.

Lors d'un manquement mineur sur la cour, l'élève reçoit un avertissement de la part de l'adulte qui l'accompagne afin que l'enfant comprenne le comportement attendu et puisse adopter celui-ci. Si malgré l'accompagnement l'enfant ne respecte pas une règle, une fiche lui assignant une zone sur la cour pour 1 récréation lui sera remis. Cette fiche devra être signée par le parent afin qu'il puisse être informé de la difficulté rencontrée par l'enfant. Votre collaboration est importante pour le meilleur encadrement possible de nos élèves.

Voici le modèle de fiche que nous utiliserons cette année pour les récréations lors des heures de classe et sur l'heure du dîner.

Fiche de comportement		
Date: ____ / ____ / 20__		
Nom de l'élève: _____		
Classe: _____		
Nom de l'intervenant: _____		
Retrait de la cour	Bataille	
	Manque de respect envers un élève	
	Geste violent envers un élève	
Conséquence: Perte de 2 récréations		
Zone spécifique	Bousculade / tirailage	
	Lance des roches, balles de neige	
	Autres	
Conséquence: Accès limité pour 1 récré		
zone: 1 2 3 4		
Signature du parent: _____		
Date: _____		

Systeme de motivation :

Plusieurs moyens seront mis en place pour souligner à l'école les réussites des élèves (certificat, tableau d'honneur et autres).

Un téléviseur en circuit fermé présentera des petits films et photos de différentes réalisations d'élèves afin de mettre les mettre à l'honneur dans leur vécu scolaire.

VOIR ANNEXE – CODE DE VIE

7 - Situation d'intimidation

Nous avons un procédures mis en place pour intervenir dans les situations d'intimidation. Si votre enfant manifeste des signes d'intimidation, nous vous invitons à contacter l'enseignant. L'intimidation doit être dénoncée.

Il est parfois difficile de déterminer si un enfant est victime d'intimidation ou s'il fait face à des conflits ou des situations de violence. Les définitions qui suivent vous aideront à faire la différence entre trois situations qui peuvent parfois se ressembler.




Définition de l'intimidation

L'intimidateur veut avoir le pouvoir sur l'autre personne.

La victime a peur.

Actes répétitifs (ça arrive souvent)

Et ils sont faits dans le but de nuire à l'autre personne.



Définitions de situations de conflit ou de violence

Conflit :

C'est un désaccord entre deux personnes.



Les personnes sont parfois méchantes entre elles, mais il n'y a PAS de peur qui est générée par le conflit.

Les deux personnes ne cherchent pas à prendre le pouvoir sur l'autre.

Elles sont égales.



Violence :

C'est volontaire.

La violence peut être verbale, physique, écrite, psychologique.



Elle peut arriver qu'une seule fois.

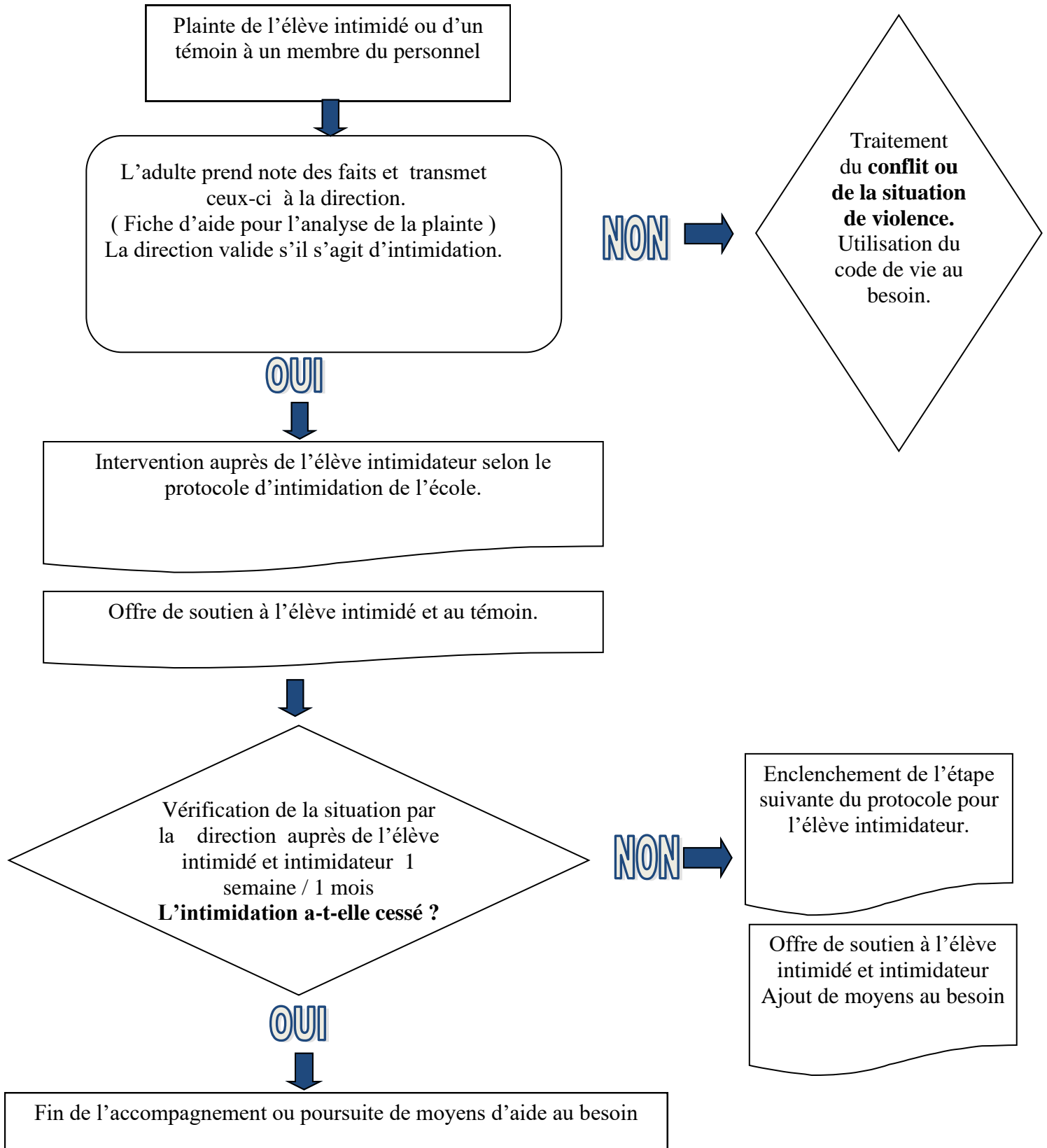
Elle peut laisser des marques sur le corps et/ou sur l'estime de soi

(Elle blesse à l'intérieur de soi).



Le traitement d'une plainte d'intimidation

Tout adulte se doit d'intervenir suite à un acte de violence ou d'intimidation



8 - Repas chauds

Les élèves qui dînent à l'école ou au service de garde peuvent apporter leur lunch ou prendre un repas chaud préparé par le traiteur de l'école. Afin de bien comptabiliser le nombre de repas à servir chaque jour, vous devrez prendre connaissance du système mis en place. Le prix d'un repas complet est de 5.25 \$. Vous recevrez une copie papier du menu et celui-ci se trouve aussi sur le site de l'école.

Allergies (Politique C.S)

Compte tenu des allergies majeures, les noix, arachides et dérivés sont interdits en collation et repas.

9 - Service de garde

Le service de garde est offert à tous les élèves de l'école à partir de 6 h 45 le matin, le midi et après la classe jusqu'à 18 h. Les enfants bénéficient d'un vaste choix d'activités. L'enfant régulier peut profiter du service à 8,50 \$ par jour (16 \$ pour une journée pédagogique). Il est aussi possible de fréquenter le service de garde de façon sporadique. Veuillez communiquer avec le service de garde pour tous autres renseignements (consultez le site de l'école sous l'onglet service de garde).

10 - Objets perdus



Les objets et vêtements perdus sont placés sur une tablette face au service de garde. Les objets non réclamés sont conservés un certain temps, mis de côté, puis remis à des organismes de charité. S.v.p., identifiez les vêtements, chaussures, boîte à lunch, etc.

11 - En cas d'accident

Si votre enfant se sent mal ou s'il subit une blessure ou un accident, nous communiquerons avec les parents. En cas d'absence des parents, nous avertirons la personne que vous avez désignée sur la fiche d'inscription de votre enfant. Si la situation le demande, l'élève sera accompagné et transporté à l'hôpital par ambulance (comme les coûts sont à la charge du parent, nous vous conseillons de prendre une assurance pour couvrir ce type de frais d'urgence pour votre enfant). Pour tout accident important, un rapport écrit sera complété.

12- Fermeture d'école (tempête)



L'information est transmise sur les ondes de la radio M-105 FM (104,9) à Granby avant 6 h 30 heures le matin et sur le site de la commission scolaire www.csvdc.qc.ca. En cas de fermeture pour tempête le Service de garde est ouvert aux heures régulières d'une journée pédagogique (voir régie interne du service de garde).

13- Chaussures

Nous demandons à tous les enfants d'avoir deux paires de chaussures afin de conserver leur environnement de classe plus propre.

14- Stationnement

Pour assurer la sécurité des enfants, nous vous demandons de stationner aux aires permises seulement. L'entrée de l'école, la traverse piétonnière ainsi que l'entrée des autobus doivent demeurer libres en tout temps. Le stationnement du personnel est réservé à ce dernier. Les vélos doivent être stationnés et barrés aux supports à vélo installés près de l'entrée du préscolaire (intersection Calixa-Lavallée et Bernier) ou près de l'entrée des terrains de soccer (près des toilettes des loisirs). **Il n'est pas permis aux voitures d'entrer dans l'aire de stationnement des autobus.**

15- Maladie ou épidémie



Lorsque votre enfant manifeste des signes de maladie (forte fièvre, forte toux, etc.), nous vous demandons de le garder à la maison afin d'éviter la propagation du microbe ou du virus. Trop souvent, en cours de journée, des enfants doivent être retournés à la maison. Si votre enfant ne peut se présenter en classe, vous devez aviser le secrétariat de l'école. N'hésitez pas de téléphoner à Info Santé 811 ou pour les symptômes Covid 1-877-644-4545.

Vérifiez la tête de votre enfant régulièrement pour prévenir les poux. En cas de problème, il doit demeurer à la maison. Au retour à l'école, la tête est inspectée (infirmière ou éducatrice) avant la réintégration dans sa classe.

16- Vacances en cours d'année scolaire

Lorsque vous prenez des vacances prolongées avec votre enfant, il est important d'en aviser l'enseignant et la direction d'école pour une absence de longue durée. Veuillez noter qu'aucun travail ou matériel ne sera fourni par les enseignants pendant son absence. Ceux-ci lui seront remis à son retour. La même règle s'applique pour les élèves qui s'absentent pour les tournois sportifs.

17- Enseignement à domicile

Un élève qui doit s'absenter pour une longue période par maladie ou accident peut profiter d'enseignement à domicile. Communiquez avec la direction s'il y a lieu.

18- Conseil d'établissement

Le Conseil d'établissement de l'école est composé de 6 membres parents, 6 membres du personnel et 2 membres de la communauté. Les élections aux postes disponibles se feront à l'assemblée générale du **19 septembre à 19 h.** au grand gymnase. C'est aussi lors de cette assemblée que peut se former l'OPP (organisme de participation de parents).



19- Communications, bulletins et étapes

1^{ère} communication : 15 octobre

Étape 1 : (bulletin envoyé par courriel)

Fin étape : 6 novembre

Remise du bulletin : au plus tard le 18 novembre

Rencontre de parents : 19 novembre en soirée et 20 novembre AM

Rencontre pour le portfolio pour le préscolaire : semaine du 10 novembre

Étape 2 (bulletin envoyé par courriel)

Fin étape : 11 février

Remise du bulletin : semaine du 22 février

Rencontre de parents : sur rendez-vous

Étape 3 (bulletin envoyé par courriel)

Fin étape : 23 juin

Remise des bulletins : dans la semaine du 28 juin

20- Dates des rencontres de parents

2 ^e année	17 septembre
3 ^e année	17 septembre
4 ^e année	16 septembre
5 ^e année	15 septembre
6 ^e année	15 septembre

21- Tâches d'étude à la maison

Votre enfant apportera à la maison des tâches d'étude (et non des devoirs). Diverses tâches lui seront demandées afin de favoriser l'apprentissage et la mémorisation de notions importantes (mots d'orthographe, verbes, multiplications, notions en univers social, sciences, etc.) et devenir un lecteur compétent. Par ses tâches d'études, il développera durant son parcours scolaire des méthodologies de travail pour le préparer à son arrivée au secondaire.

22- Journées de pluie et de grand froid

En tout temps, les élèves qui vont au service de garde, le matin, doivent utiliser la porte du côté des maternelles (porte G). Beau temps, mauvais temps (pluie ou froid), les élèves ne fréquentant pas le service de garde doivent emprunter le corridor scolaire et se diriger dans la cour arrière. En cas de mauvais temps, ils entrent par la porte arrière, du côté du débarcadère d'autobus (porte C, grand gymnase) et se dirigent immédiatement dans leur classe. La porte d'entrée des élèves, porte C, est barrée à partir **8 h 15**, le matin, et à partir de **13 h 05**, le midi. Après ces heures les élèves devront entrer par le secrétariat.

